DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

PROCES VERBAL JURY D'ADMISSIBILITE du CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER 2º CLASSE spécialité restauration

14/12/2020

En référence au décret 2011-744 du 27/06/2014 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers et à l'arrêté du 27/09/2012 fixant la composition du jury et les modalités des concours externe sur titres, interne sur épreuves et du troisième concours permettant l'accès au grade de technicien supérleur hospitalier de 2e classe du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers.

un avis de concours externe sur titres de Technicien Supérieur Hospitalier 2e classe spécialité restauration a été publié :

- en date du 23/07/2020 sur le site de l'Agence Régionale de Santé
- en date du 22/07/2020 par note de service interne au Groupe Hospitalier Nord Vienne (note temporaire nº 20-221)

en vue de pourvoir 1 poste de responsable de restauration au GHNV.

Un seul candidat, agent du GHNV, a déposé un dossier d'inscription ; il s'agit de

Monsieur LECAMP David

ce dernier, après vérification des pièces fournies, est dans les conditions requises pour pouvoir participer au concours.

Le jury composé de :

- Monsieur BALESTRAT Yoann, Directeur au CHU de POITIERS, Président du Jury
- Madame RICHARD Sylvie, Directrice au CH Laborit
- Monsieur COINDEAU Sébastien, Ingénieur Hospitalier en Restauration au CH d'ANGOULEME
- Monsieur VION Lucien, Technicien Supérieur Hospitalier 1 et classe en Restauration au CH de SAUMUR
- Madame STIVAL Fabienne du Lycée Kyoto de POITIERS

qui s'est réuni le lundi 14 décembre 2020 pour la phase d'admissibilité,

après délibération, DECLARE :

LECAMP David

Admissible Non admissible Fait à Poitiers, le 14 décembre 2020

nt du Jury

ignature des Membres du Jurv

Yoann BALESTRAT

L VION